



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

24 NOVEMBRE 2016 A LA PJJ

TOUS ET TOUTES EN GREVE !!!

Le 24 novembre 2016 est convoqué un comité technique central de la PJJ. La DPJJ avait annoncé que cette instance devait être consacrée à la présentation de la note sur les conditions de travail en milieu ouvert, question cruciale qui avait déjà été reportée à trois reprises (juin, juillet et septembre 2016). A la réception de l'ordre du jour le 9 novembre, nous avons constaté que ce point avait été purement et simplement supprimé... de nouveau! Une fois de plus, la DPJJ se refuse à aborder ce sujet alors même qu'elle valorise, dans ses notes d'orientation, le milieu ouvert comme étant le «socle» de toute prise en charge.

Afin de peser sur les débats en rendant visible le mécontentement des personnels, le SNPES-PJJ/FSU appelle, depuis plusieurs semaines, l'ensemble des agents de la PJJ à la mobilisation et à la grève le jour du CTC.

**Depuis son arrivée en 2013, la nouvelle direction porte un discours plus éducatif, moins stigmatisant pour les jeunes et plus conforme à notre conception de la prise en charge.
OUI MAIS...**

- Aucune réforme d'ampleur de la justice des mineurs. Le Garde des Sceaux s'apprête à signer une note sur l'«adaptabilité permanente aux besoins des jeunes» qui lui tiendra lieu de bilan !
- Pluridisciplinarité limitée, voire empêchée, en raison de la charge de travail des psychologues et des ASS, notamment dans le cadre des MJIE pour lesquelles la nouvelle note n'a rien changé concrètement.
- Aucun nouveau cahier des charges sauf celui des CEF! Aucune remise en cause de la priorité données à ces structures!
- Absence d'ambition pour l'insertion qui se concrétise entre autre par l'arrêt du recrutement des professeur-es techniques!
- Pressions accrues sur les personnels en terme de rendement, d'activité, de rendus compte... et qui poursuit la politique du chiffre!
- Absence de reconnaissance indiciariaire et statutaire pour les catégories C! ...

Les questions RH et des conditions de travail sont intrinsèquement liées à la qualité des prises en charge. Aujourd'hui dans les services : combien de temps le-la psychologue peut-il-elle consacrer à chaque enfant? L'ASS peut-il-elle construire le partenariat avec le secteur social? L'éducateur-trice doit-il-elle privilégier le rapport pour le jugement imminent d'un jeune ou un second entretien pour cette jeune fille qui va si mal en ce moment? Cet-te agent de foyer peut-il-elle consacrer beaucoup de temps en individuel à cet adolescent? Est ce que les Adjoint-es Administratif-ves doivent se consacrer essentiellement aux tâches liées à la RH et au budget de leurs unités?

Ce sont ces questions que les personnels se posent!

Pour le SNPES-PJJ/FSU, ces questions traversent l'ensemble de la profession et mettent en lumière l'absence d'amélioration concrète dans le quotidien des personnels malgré les multiples déclarations d'intentions tenues depuis plusieurs années par la direction de la PJJ.

Par ailleurs, le nouveau concept «d'adaptabilité» (M.O renforcé, placement à domicile...) ne peut résoudre l'ensemble des problèmes de notre institution. Pour le SNPES-PJJ/FSU, l'individualisation du suivi des jeunes est primordiale, mais nous redoutons que «l'adaptabilité» soit surtout celle des personnels et cela toujours à moyens constants.

Au travers de son appel à la grève, le SNPES-PJJ/FSU revendique:

Pour le milieu ouvert:

- Pour les éducateurs-trices en milieu ouvert, 20 jeunes en file active immédiatement
- Pour les psychologues, baisse de la norme annuelle en MJIE à 34 par an et comptabilisation par jeune et non par fratrie
- Pour les Assistant-es de Service Social, 12 enfants ou adolescent-es suivi-es, en file active, dans le cadre d'une MJIE. Le reste du temps de travail doit être consacré à l'intervention en soutien dans les autres mesures et au partenariat.

Pour les UEAJ:

- Ouverture d'UEAJ
- Reprise du recrutement des professeur-es techniques
- Recrutement de psychologues dans les UEAJ
- Valorisation des projets à l'initiative des professionnels.

Pour l'hébergement:

- l'abrogation du cahier des charges actuel des hébergements et l'ouverture de réelles discussions afin d'obtenir le doublement de tous les services dans les lieux de placement (de jour comme de nuit), l'interdiction de l'alternance jour/nuit sur la semaine et des temps de récupérations suffisants basés sur les préconisations de la médecine de prévention, la limitation du nombre d'accueils immédiats, la réduction du collectif de jeunes accueilli-es, la réaffirmation du rôle de l'équipe dans les admissions et dans l'organisation pédagogique.

De plus, nous réclamons:

Qu'en urgence des mesures soient prises, notamment pour **les personnels de catégorie C** qui ont vu leur situation salariale se dégrader au cours des années. Ce n'est pas la mise en place du RIFSEEP et le ré-échelonnement des grilles proposées dans le cadre de PPCR qui suffiront à améliorer le niveau de vie de ces agents. Cela passe par:

- la reconnaissance statutaire des Adjoint-es Administratif-ives à la hauteur des nouvelles tâches qui leurs sont imposées et du niveau de responsabilité qui en découle.
- la création d'un poste de secrétaire administratif-ive par service,
- le positionnement des adjoint-es techniques au plus près des unités et la création d'un débouché de catégorie B pour la filière technique.
- la mise en place d'une grille indiciaire fonctionnelle pour **les Rues**, première étape d'une intégration dans le corps des directeur-trices.

Alors que le sujet des conditions de travail en milieu ouvert vient d'être retiré de l'ordre du jour du CTC, il est URGENT que cette question soit abordée pour **l'ensemble des dispositifs** et des agents de la PJJ.

Les personnels de la PJJ doivent être entendus! L'amélioration de leurs conditions de travail doit être une priorité absolue. En effet, ceci est impératif pour garantir la pluridisciplinarité et l'adaptation de la prise en charge à la problématique de chaque enfant.

Le 24 novembre 2016, jour du comité Technique Central

TOUTES ET TOUS EN GREVE !!!

